



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **08-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 21 février 2013**

Le vingt et un février deux mille treize, à dix huit heures, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au complexe Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 14 février 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : V BELLE, Y BOULARD, A CARBONARI (2), J CARRIER, C COIGNÉ, G FRIER, J GAUTHIER, F GILABERT (2), M. MASTROMAURO (2), P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : M BAFFERT, M BROUZET, C DIDIER, V GONNET, GJULLIEN, D ROUX

Président de séance : Christian COIGNÉ

Secrétaire de Séance : Valérie BELLE

Rappel du quorum : 10

Objet : INSERTION-EMPLOI
Validation de la convention 2013 avec l'ACEISP

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, **le SIRD** propose une permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **4 heures hebdomadaires (4 *47 semaines)**. Volume horaire de 188h annuel (en augmentation de 27h annuel en raison de l'augmentation de la fréquentation de la permanence).

Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE**.

Budget 2013 :

	Conseil Général 42%	SIRD 32%	Métro 27%	TOTAL
2012	5 857	4572	3 857	14 286
2013	5857	4 572	3 857	14 286

Le coût total de la permanence s'élève à **14 286 Euro** pour 2013.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5857 Euro**, ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 857 Euro (demandés)**
Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4572 Euro** sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 657,60 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 914,40 € sur présentation du bilan final.

Le comité syndical après débat

- ↳ VALIDE LA CONVENTION avec l'ACEISP pour l'année 2013
- ↳ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
 Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 février 2013

Le Président
 Christian COIGNÉ